

Monsieur le préfet, Madame la rectrice, chers (es) membres du conseil,

Ce CEN est marqué par les urgences sanitaires, scolaires, sportives, éducatives et territoriales. Nous tenions à les définir afin de clarifier la situation.

Une urgence sanitaire qui justifie sa tenue en distanciel. Nous reconnaissons ici le caractère sécuritaire des choix d'organisation afin de protéger chaque membre. Néanmoins, fortement dénoncé par le Sgen-CFDT bien avant cette crise sanitaire, la COVID a mis en exergue le manque d'ambition des politiques éducatives dans le plan de modernisation des établissements scolaires. L'espace, la ventilation ou encore la sécurité sont souvent sous-dimensionnés pour contrer efficacement ce virus.

Une urgence scolaire qui justifierait la non consultation des acteurs et des partenaires sociaux dans l'élaboration d'un calendrier scolaire déjà bien entamé, plus adapté à notre région. Si l'ambition est de favoriser les apprentissages et le bien-être des élèves, nous dénonçons la seule proposition faite ce jour. Notre système éducatif ultramarin mérite une réelle prise en compte des spécificités climatiques. Nos organisations ont déjà par le passé prouvé qu'elles pouvaient proposer des alternatives réfléchies avec une période de transition lorsqu'une réelle consultation était mise en place.

Une urgence sportive qui impose une clarification des protocoles. Il est important à ce jour de lever une ambiguïté entre le sport civil et le sport éducatif. En effet, il demeure une certaine incompréhension des dernières mesures concernant les restrictions dans le domaine sportif : interdiction des compétitions, suivi de celle interdisant les sports collectifs et de combat, et plus récemment certaines interdictions concernant la danse. Cependant l'intervention au sein des pratiques sportives est multiple (haut niveau, entraînement, enseignement, sport santé...).

Ainsi il nous paraît souhaitable et essentiel de dissocier le sport civil du sport scolaire et universitaire. Dans ce sens, nous demandons que des protocoles soient plus adaptés et que des préconisations soient concertées dans la granularité des champs d'intervention du sport et donc de prendre en compte sa dimension éducative, que ce soit dans le secondaire ou dans le supérieur (STAPS, SUAPS). Ce qui évitera des incompréhensions, voir des interprétations au niveau des principaux acteurs du sport éducatif.

Une urgence éducative concernant l'accueil et la scolarisation des enfants de 2 ans dans les réseaux d'éducation prioritaires renforcées qui nécessite de revoir la répartition équitable des moyens. Il existe à ce jour des classes passerelles et des très petites sections. La répartition inéquitable des moyens humains quant à ces deux structures nous interpelle. Les classes passerelles bénéficient d'une capacité d'accueil de 12 élèves encadrées par 3 adultes (1 enseignant, 1 éducateur jeune enfant et 1 asem) alors que les très petites sections qui sont à 20 élèves sont gérés par deux adultes (1 enseignant et 1 asem). Nous avons là tous les ingrédients pour fabriquer encore plus tôt les inégalités scolaires et sociales.

Une urgence territoriale qui oblige à une meilleure prise en compte de l'évolution de notre région. La carte des formations présentée au dernier conseil avait suscité notre questionnement sur la projection quant aux besoins de formations dans les prochaines années. Ces propositions prennent-elles réellement en compte la nécessaire adéquation entre les besoins des employeurs en termes de niveau et domaines de compétence, et les formations proposées à notre jeunesse ? Comme pour le calendrier scolaire, nous ne sommes pas convaincus qu'elle réponde aux enjeux d'un développement dynamique de la Réunion.

Au final, nous pouvons affirmer que le virus a été celui qui a évolué et s'est adapté à son environnement plus rapidement que nos politiques éducatives.

Nos organisations demandent une vraie concertation dans les projets afin d'avoir notre place de partenaires et non de spectateurs.

Contrairement à l'université de la Réunion, où l'expression libre a été dévoyée par certains pour attaquer des personnes et nos organisations syndicales, le Sgen et la CFDT demandent que le CEN soit le lieu où le dialogue social n'est pas bafoué. C'est dans ce cadre que nous demandons la mise en place de la section spécialisée à l'enseignement supérieur prévue par le règlement intérieur.

Nous vous remercions pour votre attention.

Le 26 février 2021,

Sgen-CFDT et CFDT Réunion